

**Conseil****C(Extr.)/34/2****Trente-quatrième session extraordinaire  
Genève, 6 avril 2017****Original : anglais  
Date : 22 février 2017**

---

**ADOPTION DE DOCUMENTS***Document établi par le Bureau de l'Union**Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV*

1. L'objet du présent document est de fournir des informations sur les documents ci-après, que le Conseil sera invité à adopter à sa trente-quatrième session extraordinaire :

Notes explicatives :

- UPOV/EXN/EDV/2 Notes explicatives sur les variétés essentiellement dérivées selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV (révision)  
(document UPOV/EXN/EDV/2 Draft 8)
- UPOV/EXN/PPM/1 Notes explicatives sur le matériel de reproduction ou de multiplication selon la Convention UPOV  
(document UPOV/EXN/PPM/1 Draft 7)

Documents d'information :

- UPOV/INF/6/5 Orientations en vue de la rédaction de lois fondées sur l'Acte de 1991 de la Convention UPOV (révision)  
(annexe du document C(Extr.)/34/2)
- UPOV/INF-EXN/10 Liste des documents UPOV/INF-EXN et date de la version la plus récente de ces documents (révision)  
(document UPOV/INF-EXN/10 Draft 1)

**NOTES EXPLICATIVES**

UPOV/EXN/EDV : Notes explicatives sur les variétés essentiellement dérivées selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV (révision) (document UPOV/EXN/EDV/2 Draft 8)

2. Le CAJ, à sa soixante-treizième session tenue à Genève le 25 octobre 2016, a approuvé les modifications proposées dans le document UPOV/EXN/EDV/2 Draft 7 "Notes explicatives sur les variétés essentiellement dérivées selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV (révision)", et il est convenu qu'une version révisée du document UPOV/EXN/EDV serait établie sur cette base et soumise au Conseil pour adoption à sa trente-quatrième session extraordinaire (voir les paragraphes 8 et 9 du document CAJ/73/10 "Compte rendu des conclusions").

3. *Le Conseil est invité à adopter la version révisée du document UPOV/EXN/EDV/1 "Notes explicatives sur les variétés essentiellement dérivées selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV" (document UPOV/EXN/EDV/2) sur la base du document UPOV/EXN/EDV/2 Draft 8.*

UPOV/EXN/PPM : Notes explicatives sur le matériel de reproduction ou de multiplication selon la Convention UPOV (document UPOV/EXN/PPM/1 Draft 7)

4. Le CAJ, à sa soixante-treizième session, a approuvé les modifications suivantes du document UPOV/EXN/PPM/1 Draft 6 "Notes explicatives sur le matériel de reproduction ou de multiplication selon la Convention UPOV" :

<p>"FACTEURS QUI POURRAIENT ÊTRE ONT ÉTÉ PRIS EN COMPTE S'AGISSANT DU MATÉRIEL DE REPRODUCTION OU DE MULTIPLICATION</p> <p>"La Convention UPOV ne donne pas de définition du "matériel de reproduction ou de multiplication". Le matériel de reproduction ou de multiplication couvre le matériel de reproduction ou de multiplication végétative. On trouvera ci-après des exemples non exhaustifs de facteurs qui ont été examinés par les membres de l'Union quant à la question de savoir si le matériel est du matériel de reproduction ou de multiplication. <u>Ces facteurs doivent être examinés dans le contexte de chaque membre de l'Union et des circonstances particulières.</u></p> <p>[...]</p> <p>"ii) indiquer si le matériel a été <u>ou peut être</u> utilisé pour reproduire ou multiplier la variété;</p> <p>"iii) indiquer si le matériel peut produire des plantes entières de la variété <del>et est effectivement utilisé à des fins de reproduction ou de multiplication;</del></p> <p>[...]"</p> <p><u>L'UPOV a organisé un "Séminaire sur le matériel de reproduction ou de multiplication végétative et le produit de la récolte dans le contexte de la Convention" à Genève le 24 octobre 2016. Le compte rendu du séminaire est disponible à l'adresse <a href="http://www.upov.int/meetings/fr/topic.jsp?group_id=73">http://www.upov.int/meetings/fr/topic.jsp?group_id=73</a>.</u></p>
--

5. Le CAJ est convenu que, sous réserve des modifications indiquées au paragraphe 4, un projet de "Notes explicatives sur le matériel de reproduction ou de multiplication selon la Convention UPOV" établi sur la base du document UPOV/EXN/PPM/1 Draft 6 (document UPOV/EXN/PPM/1) serait présenté au Conseil pour adoption à sa trente-quatrième session extraordinaire (voir les paragraphes 15 à 18 du document CAJ/73/10 "Compte rendu des conclusions").

*6. Le Conseil est invité à adopter le document UPOV/EXN/PPM/1 "Notes explicatives sur le matériel de reproduction ou de multiplication selon la Convention UPOV" sur la base du document UPOV/EXN/PPM/1 Draft 7.*

## DOCUMENTS D'INFORMATION

UPOV/INF/6 : Orientations en vue de la rédaction de lois fondées sur l'Acte de 1991 de la Convention UPOV (révision) (annexe du document C(Extr.)/34/2)

7. Le document UPOV/INF/6, dans sa deuxième partie "Notes établies sur la base de documents d'information relatifs à certains articles de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV", comprend des extraits tirés de notes explicatives.

8. Parallèlement aux notes explicatives que le Conseil sera invité à adopter à sa trente-quatrième session extraordinaire (voir les paragraphes 2 à 5 de la section "Notes explicatives"), il est proposé d'adopter une version révisée du document UPOV/INF/6 "Orientations en vue de la rédaction de lois fondées sur l'Acte de 1991 de la Convention UPOV" sur la base des propositions de modification du document UPOV/INF/6/4 figurant dans l'annexe du présent document.

*9. Le Conseil est invité à adopter la version révisée du document UPOV/INF/6 "Orientations en vue de la rédaction de lois fondées sur l'Acte de 1991 de la Convention UPOV" (document UPOV/INF/6/5) sur la base des propositions de modification du document UPOV/INF/6/4 figurant à l'annexe du présent document.*

UPOV/INF-EXN : Liste des documents UPOV/INF-EXN et date de la version la plus récente de ces documents (révision) (document UPOV/INF-EXN/10 Draft 1)

10. Parallèlement aux notes explicatives et aux documents d'information que le Conseil sera invité à adopter à sa trente-quatrième session extraordinaire, il est proposé d'adopter une version révisée du document UPOV/INF-EXN/9 "Liste des documents UPOV/INF-EXN et date de la version la plus récente de ces documents" sur la base du document UPOV/INF-EXN/10 Draft 1.

*11. Le Conseil est invité à adopter une version révisée du document UPOV/INF-EXN/9 "Liste des documents UPOV/INF-EXN et date de la version la plus récente de ces documents" (document UPOV/INF-EXN/10) sur la base du document UPOV/INF-EXN/10 Draft 1.*

[L'annexe suit]

ANNEXE

PROPOSITIONS DE MODIFICATION DU DOCUMENT UPOV/INF/6/4 "ORIENTATIONS EN VUE DE LA  
RÉDACTION DE LOIS FONDÉES SUR L'ACTE DE 1991 DE LA CONVENTION UPOV"  
(DOCUMENT UPOV/INF/6/5)

NOTES CONCERNANT L'ARTICLE 14 ÉTENDUE DU DROIT D'OBTENTEUR

Sous réserve de l'approbation par le Conseil, à sa trente-quatrième session extraordinaire, de la révision du document UPOV/EXN/EDV/1 "Notes explicatives sur les variétés essentiellement dérivées selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV" (figurant dans le document UPOV/EXN/EDV/2 Draft 8) et du document UPOV/EXN/PPM/1 "Notes explicatives sur le matériel de reproduction ou de multiplication selon la Convention UPOV" (figurant dans le document UPOV/EXN/PPM/1 Draft 7), actualiser le texte des "NOTES CONCERNANT L'ARTICLE 14" sur la base du nouveau texte des documents UPOV/EXN/EDV/2 et UPOV/EXN/PPM/1.

[Fin de l'annexe du document]